



Le Pontet, le 06/11/2017

A

M.Le Directeur des Affaires Criminelles et des Grâces

Monsieur le directeur,

Depuis plusieurs mois, de nombreux agents du Casier Judiciaire de Nantes soutenus par notre organisation syndicale, se sont mobilisés contre un projet de réorganisation du temps de travail du site devant prendre effet courant 2018.

Si l'on se réfère notamment à la lettre en date du 20 Octobre 2017 du Chef du Casier Judiciaire de Nantes, celui-ci soucieux de mener à terme ledit projet de réorganisation dans les meilleurs délais, ne semble pas prendre en considération les revendications et inquiétudes du personnel.

C'est pourquoi, notre organisation syndicale, forte d'une récente et significative implantation locale sur le site du Casier Judiciaire de Nantes, porte à votre attention les revendications principales suivantes pour le personnel :

- **Étalement sur 5 ans de la mise en place des 35h40 (une heure progressive tous les ans sur la période de 2019,2020,2021,2022 et une heure quarante en 2023,**
- **Prime de fin de régime sur la période de Décembre 2019, 2020, 2021,2022,2023 de 1000 euros,**
- **Prime actée sur le RIFSEEP d'au minimum de 100 euros/mois (pour reconnaissance de compétences supplémentaires),**
- **Arrivée possible des agents à 7h00 de matin au lieu de 7h30 initialement prévue dans le projet,**
- **Passage aux horaires administratifs en 2023 avec des plages fixes tous les jours de 10 à 12h et de 13h30 à 15h30 avec quatre demi-journées RHV par mois (récupérations heures variables) .**

Par ailleurs nous demandons à ce que nos représentants locaux soient associés au processus de discussion préalable à la tenue des instances officielles.

Veuillez agréer, Monsieur le directeur, l'assurance de ma considération la meilleure.

Pour Solidaires-Justice
Le Co-Secrétaire National

Stéphane BOUCHET

Syndicat National Solidaires-Justice
90 rue panisset CS 70017 Le Pontet

84275 Vedène cedex
mail : synd@solidaires-justice.fr
06 52 79 57 94